

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 8 Juillet 2022

Nombre de Conseillers	
en exercice	27
présents	20
représentés	6
votants	26
Refus de vote	
Ne prennent pas part au vote	
Vote	
Pour	26
Contre	
Abstention(s)	

Présents : Dominique BONNET, Jean-François GAILLARD, Christelle MORBOIS Véronique LAMBERT, Aurélien BERTHOD-BLANC, André JOURD'HUI, Catherine CATHENOZ, (Adjoint), Hervé CORON, Christine GRILLOT, Joel MOUREAUX (Conseillers Municipaux délégués), Nicole CHOULOT, Karine DUMONT, Marie-Line LANG, Jacky REVERCHON, Armande REYNAUD, Marie-Madeleine SOUDAGNE, Roland CHAILLON, Laurent GAUDIN, Marie-Hélène RAFFANEL, Antoine SEIGLE-FERRAND, (Conseillers Municipaux)

Excusée et représentée : Valérie BLONDEAU représentée par Catherine CATHENOZ, Nicolas DEVAUX représenté par Christelle MORBOIS, Olivier GRILLOT représenté par Jean-François GAILLARD, Sébastien JACQUES représenté par Véronique LAMBERT, Catherine WYCZTAK représentée par Roland CHAILLON,

Absents : Claire PROST-JACQUOT, Pascal PINGLIEZ

Secrétaire de séance : Marie-Hélène RAFFANEL

Convocation : 01-07-22

n° 98

**Objet : Groupement de commande avec la commune d'Arbois et la Communauté de Communes Cœur du Jura pour la maintenance et l'entretien des installations de chauffage**

Vu le code de la commande publique,

VU la note de synthèse n°2022-93 élaborée en application de l'article L 2121-12 du Code général des collectivités territoriales et adressée aux conseillers municipaux avec la convocation pour la séance du 08-07-22,

Vu l'avis du comité consultatif « travaux, urbanisme, forêt » réuni le 30-06-2022,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Jean-François GAILLARD, adjoint délégué aux travaux et à l'urbanisme,

CONSIDERANT que les installations de chauffage de la commune étaient entretenues par la société MOLIN d'Arbois dans le cadre d'un marché de prestation notifié le 12 décembre 2018, pour une durée de 3 années. Ce marché étant arrivé à expiration, il est nécessaire de relancer une consultation pour désigner un nouvel attributaire pour la réalisation de ces prestations.

CONSIDERANT que la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura (CCAPS) et la commune d'Arbois étant amenées à consulter également prochainement pour la réalisation de prestations similaires, il est envisagé de créer un groupement de commande avec ces 2 autres collectivités, étant précisé que la commune de Poligny serait le coordonnateur de ce groupement de commande.

CONSIDERANT qu'en tant que coordonnateur de ce groupement de commande, la commune de Poligny aura à sa charge :

- La préparation du dossier de consultation des entreprises, la procédure de passation utilisée étant la procédure adaptée ouverte, et le type de contrat un accord-cadre mono attributaire
- L'analyse des candidatures
- La notification de l'accord cadre à l'attributaire

CONSIDERANT que chaque collectivité aura à sa charge l'émission des bons de commandes et la surveillance des travaux la concernant. Cet accord cadre sera conclu pour une période initiale de 12 mois, à compter de sa date de notification. Il sera reconductible par période de 12 mois, sachant que la durée maximale du contrat toutes périodes confondues sera de 48 mois.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité,

- approuve la création d'un groupement de commande avec la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins et la commune d'Arbois pour ce qui concerne la maintenance et l'entretien des installations de chauffage.
- autorise le Maire à signer la convention de constitution du groupement de commande, ainsi que tout document qui s'y rapporte.
- autorise le Maire à lancer la consultation concernant la maintenance et l'entretien des installations de chauffage.

Fait à POLIGNY, les an, mois et jour que dessus,  
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Le Maire

Dominique BONNET